



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA
Manitoba

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Western Region
Victory Building/Édifice Victory
Room 310/pièce 310
269 Main Street/269 rue Main
Winnipeg
Manitoba
R3C 1B3

Title - Sujet Générateurs électriques de secours	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P423-200293/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 5P423-200293	Date 2020-11-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-120-11102	
File No. - N° de dossier WPG-0-43109 (120)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Central Standard Time CST on - le 2020-12-03 Heure Normale du Centre HNC	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Aquino, Jill	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg120
Telephone No. - N° de téléphone (431) 373-1718 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification no 001 à la DP 5P423-200293/A vise à répondre aux questions suivantes :

1. En ce qui concerne la demande de proposition, page 1 de 1, date de fermeture :

SUPPRIMER : L'invitation prend fin à 14 h (HAC) le 12-01-2020.

INSÉRER : L'invitation prend fin à 14 h (HAC) le **12-03-2020**.

2. Suppression complète du paragraphe 2.2.1, Clauses du Guide des CUA et de la référence à la clause B1000T (2014-06-26), Condition du matériel – soumission.

3. En référence à l'annexe A, Besoin, Exigences obligatoires visant chaque générateur, **insérer** :

Point n° 1.14 Tous les générateurs doivent être pourvus d'un capot à neige pour empêcher l'accumulation excessive de neige.

4. Questions et réponses

Q1: Veuillez confirmer si la puissance des générateurs doit correspondre à la capacité totale des puissances de service pour les emplacements 1 à 4, ou s'il faut l'établir selon un facteur de demande.
R1 : Il faut appliquer un facteur de demande pour les emplacements 1 à 4.

Q2 : Veuillez mentionner le facteur de puissance (FP) qui permet de déterminer la puissance des générateurs destinés aux emplacements 1 à 4 en vue d'en déterminer la puissance? En règle générale, on utilise un FP de 0,8 avec un courant triphasé et un FP de 1,0 avec un courant monophasé.
R2 : Veuillez utiliser le facteur de puissance habituel pour les emplacements 1 à 4.

Q3 : Veuillez indiquer la méthode de démarrage des moteurs aux emplacements 5 à 9 (à démarrage direct ou VFD).
R3 : Tous les générateurs doivent être à démarrage direct.

Q4 : Veuillez confirmer que les charges aux emplacements 5 à 9 sont uniquement des charges de moteur comme celles indiquées. Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir de l'information sur les autres charges pouvant se trouver à chaque installation.
R4 : Les charges aux emplacements 5 à 9 sont uniquement des charges de moteur.

Q5 : Pour les emplacements 5 à 9, veuillez indiquer si la puissance des générateurs doit permettre un démarrage séquentiel des moteurs (mises en charge distinctes) ou un démarrage simultané des moteurs en une seule mise en charge.
R5 : Pour les emplacements 5 à 9, la puissance des générateurs doit donc permettre le fonctionnement des deux pompes en même temps.

Q6 : Veuillez indiquer l'altitude de chaque emplacement. L'altitude peut avoir une incidence sur la puissance des générateurs.
R6 : Tous les générateurs seront installés en fond de vallée, de 3 500 à 3 700 pieds au-dessus du niveau de la mer.

-
- Q7 : Veuillez indiquer si les générateurs destinés aux emplacements doivent être des générateurs à aimant permanent (PMG).
- R7 : Veuillez fournir les appareils que vous jugez adéquats pour la puissance requise. Le type de générateur, à balai et à bobine ou à aimant permanent, est laissé à la discrétion du fournisseur.
- Q8 : L'État accepte-t-il le 15 juin 2021 comme date de livraison?
- R8 : Conformément au paragraphe 6.4.2, Date de livraison, tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 15 mars 2021.
- Q9 : Veuillez fournir le lien vers la clause C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change, du Guide des CCUA.
- R9 : Clause [C3011T](#) (06-11-2013), Fluctuation du taux de change, du Guide des CCUA.
- Q10 Veuillez indiquer les besoins en kilowatt (kW) ou en kilovoltampère (kVA) des générateurs pour chaque site.
- R10 : L'altitude, la tension et l'intensité de courant sont précisées. Il incombe donc aux soumissionnaires de déterminer la puissance des générateurs pour répondre aux exigences mentionnées.
- Q11 : L'utilisateur final a-t-il besoin que les générateurs soient montés sur patins ou fixés?
- R11 : Conformément à l'annexe A, Spécifications de rendement obligatoires, point n° 1.6, les générateurs fournis, ainsi que les commutateurs de transfert, doivent pouvoir être montés et fixés sur une dalle de béton de manière à ce qu'ils ne puissent pas être volés ni altérés.
- Q12 : Des capots à neige seront-ils nécessaires pour empêcher l'accumulation excessive de neige ou des enceintes normales seront-elles suffisantes?
- R12 : Des capots à neige seront nécessaires.
- Q13 : Les commutateurs de transfert seront-ils montés sur l'enceinte des générateurs au moyen de leur propre support ou dans une salle électrique existante?
- R13 : Ils peuvent être montés sur l'enceinte des générateurs ou être autonomes, mais doivent être accessibles. Conformément à l'annexe A, Spécifications de rendement obligatoires, point n° 1.6, les générateurs fournis, ainsi que les commutateurs de transfert, doivent pouvoir être montés et fixés sur une dalle de béton de manière à ce qu'ils ne puissent pas être volés ni altérés.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES